

leurs, ils sont moins bien connus dans leur propre pays qu'en Occident. A eux seuls, les dissidents ne pourront changer le système politique en URSS.

De surcroît, notre aptitude à leur venir en aide est limitée. Il serait contre-indiqué pour l'Occident de s'identifier de trop près aux dissidents, car il pourrait en résulter un ressentiment atavique, aggravé par la propagande communiste, face à l'influence étrangère. Une telle réaction pourrait leur aliéner davantage leurs propres concitoyens, et entre autres les réformistes qui, à la différence des dissidents, préfèrent promouvoir leurs objectifs au sein du système actuel. Roy Medvedev a bien résumé la situation. A son avis, la détente, bien qu'elle soit extrêmement importante, n'est que l'un des facteurs du processus de démocratisation en Union soviétique. En dernière analyse, dans tout pays et particulièrement s'il s'agit d'une grande puissance comme l'URSS, les problèmes doivent être résolus par les citoyens.

Dissidents

Nous ne pouvons nous substituer aux dissidents, mais nous ne pouvons non plus leur dénier notre sympathie et notre appui. Abandonner ceux qui défendent avec autant de détermination les principes en lesquels nous croyons reviendrait à nous trahir nous-mêmes. Nous ne sommes heureusement pas placés devant une alternative. Si le progrès de la détente et le respect des droits de la personne ne sont pas identiques, ils ne sont pas pour autant contradictoires et, d'ailleurs, ils sont complémentaires à certains égards. Nous devons chercher, consciemment et avec persistance, à les lier le plus étroitement possible. Sous réserve de respecter scrupuleusement ses paramètres, la détente peut et doit servir la cause des libertés individuelles.

La détente doit cependant avoir la prééminence, non seulement parce qu'elle réduit le danger d'une guerre nucléaire mais aussi, comme le faisait remarquer un observateur suédois averti, Karl Birnbaum, dans le numéro de juillet 1977 de *Foreign Affairs*, parce qu'elle constitue un préalable à l'amélioration de la situation des droits de la personne dans l'Est. Le retour à la guerre froide et le retranchement de l'URSS derrière un nouveau rideau de fer supprimeraient même les occasions limitées d'aider les dissidents que nous avons aujourd'hui. Au contraire, si la détente se maintient, si nos lignes de communication avec Moscou restent ouvertes et si la réduction des tensions militaires entraîne un minimum de confiance mutuelle, les chances sont meilleures que nos préoccupations au sujet des libertés individuelles soient prises en compte à l'Est.

Au cours des dernières années, des progrès modestes mais tangibles ont déjà été faits dans l'articulation de la détente et des droits de la personne. Les leaders soviétiques ont accepté cette articulation, certes lentement et à contrecœur, mais ils l'ont ac-

ceptée. En réaction aux pressions émanant de Washington et de Bonn et bien qu'ils refusent toujours de reconnaître officiellement le lien de cause à effet, ils ont facilité l'émigration des juifs et de ses ressortissants d'origine allemande. A Helsinki, ils ont solennellement reconnu que le comportement des gouvernements à l'endroit de leurs propres sujets est une question qui ressortit légitimement à la conscience internationale. Le témoignage le plus éloquent qu'on puisse donner de l'efficacité, à tout le moins partielle, de la déclaration d'Helsinki est le volte-face qu'ont fait à son égard les dissidents eux-mêmes. Lors de sa signature en 1975, ils s'étaient montrés très sceptiques et certains d'entre eux avaient même dénoncé Helsinki comme un "second Munich". Pourtant, à l'approche de la réunion de Belgrade, ils ont modifié leur position, et, allant jusqu'à exagérer l'importance de cette réunion l'ont reconnu comme une tribune internationale efficace où faire entendre leurs griefs.

La pression occidentale a été persistante mais prudente. Elle s'est arrêtée en deçà de toute initiative susceptible de porter préjudice à la détente Est-Ouest. En 1974, on a tenté sans succès de subordonner l'expansion du commerce américano-soviétique à l'émigration des juifs, mais de telles manœuvres directes ont été rares. En dépit du ferme engagement de l'administration Carter à l'égard des droits de la personne, l'activité de la délégation américaine à la conférence de Belgrade a été discrète. On a nié explicitement tout rapport entre l'élargissement des libertés individuelles et le progrès des SALT II. L'attitude de Washington vis-à-vis Moscou dans ce domaine semble être délibérée. Les Américains s'inquiètent de la passation des pouvoirs qui coïncidera avec un changement de génération. Ils sont désireux d'établir rapidement de bons rapports avec les jeunes leaders soviétiques et de les encourager à s'engager sur la voie de la modération, externe et interne.

La question des droits de la personne est maintenant devenue partie intégrante des relations Est-Ouest. Naturellement, il est possible que les leaders soviétiques de la nouvelle génération préfèrent le militantisme à la modération. L'intensification de la répression interne pourrait avoir un effet négatif sur les relations de Moscou avec les pays occidentaux et pourrait même faire obstacle aux objectifs minimaux de la détente. Quelle que soit la position adoptée par l'Exécutif, l'opinion publique américaine pourrait bloquer la ratification des SALT II par le Sénat. Si, toutefois, il n'y a pas d'opposition et que la détente Est-Ouest est consolidée, diverses occasions, modestes mais néanmoins tangibles, d'aider le mouvement des droits de la personne continueront de se présenter.

Au mieux, on peut dire du programme occidental qu'il est fort modeste. On tient pour acquis au départ que l'amélioration de la situation des droits de la personne en